

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

**DEPE**

Affaire suivie par :

Gwendoline LE RATE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)**CFVU****25 février 2022 - URN****Décision n°CFVU-2022-9**

A l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 24 votants, dont 7 membres représentés.

**Demande de création du DU Attachement – concepts et applications**

- Vu la demande de création du DU Attachement – concepts et application
- Vu le tableau des enseignements du DU Attachement – concepts et application

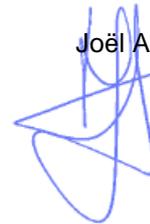
*Approbation de la demande de création du DU Attachement – concepts et application*

<i>Pour</i>	21
<i>Contre</i>	1
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

**La demande de création du DU Attachement – concepts et application est approuvée.**

Fait à Rouen, le 1<sup>er</sup> marsLe Président de l'université de Rouen  
Normandie

Joël ALEXANDRE





**DEMANDE DE CREATION  
DIPLOME D'UNIVERSITE  
L'ATTACHEMENT – CONCEPTS ET APPLICATIONS**

**DATES ET AVIS DES INSTANCES**

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis):  
06 Janvier 2022 **(le compte rendu conseil de gestion sera disponible le 3 février 2022)**

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

**PIECES A JOINDRE**

**X Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU**

X Fiche tableau des enseignements

Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

**EQUIPE PEDAGOGIQUE**

**RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION**

Nom et Prénom : TERENO, SUSANA

Fonctions : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

Composante : DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE, UNIVERSITÉ DE ROUEN

☎ : 0615302269

Adresse électronique : **susana.tereno@univ-rouen.fr**

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées : UFR SHS

**COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
Dr F. Atger	Pédopsychiatre, Médecin Chef de Service	Fondation Santé des Etudiants de France
Dr R. Dugravier	Pédopsychiatre, PhD	Centre Hospitalier Sainte-Anne - Institut Paris Brune
Dr C. Genet	Psychiatre, Praticien Hospitalier	Centre Hospitalier de Plaisir, United
Pr A. Guedeney, MD, PhD	Professeur des universités, Praticien Hospitalier, chef du	CHU Bichat Claude Bernard APHP Paris

	service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescen	
Dr N. Guedeney, PhD	Praticien Hospitalier honoraire, Ancien chef de clinique assistant des Hôpitaux de Paris, Docteur es sciences	Aucun, retraité
Dr C. Lamas	Psychiatre, médecin adjoint	IMM Paris
Dr A.-S. Mintz	Pédopsychiatre, Praticien Hospitalier, chef de clinique assistant des Hôpitaux de Paris	IMM Paris, CMP de Psychiatrie infanto juvénile
S. Blaison	Psychologue, Chef du Service Accueils et Adoptions, Parrainages  Direction Enfance Santé Famille	Conseil Departemental du Val D'oise
C. Brisset	Psychologue, Maitre de conférences Psychologie du développement / Psychologie interculturelle	Université de Bordeaux
Dr L. Conversy	Pédopsychiatre	Centre de Psychopathologie périnatale du Bd Brune, GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences
DARNAUDERY	Professeur de Neurosciences	Université de Bordeaux
S. Gandillot	Psychologue clinicienne	Centre Hospitalier de Plaisir, United
R Gazon	Psychologue clinicien, psychothérapeute cognitivo-comportementaliste agréé, chargé d'enseignement, directeur du centre PEPS-E	Centre PEPS-E, Belgique
I. Matos, PhD	Docteur en Psychologie Clinicienne, Enseignante Invitée	Institut de Psychologie de Psychologie APLIQUÉ (ISPA), Lisbonne
F. Parra, PhD	Docteur en Psychologie	Cabient libéral, Paris
Dr Renaud Postel	Psychiatre, Directrice de l'Institut	Institut de la Parentalité, Bordeaux
Pr C. Sabatier	Professeur émérite	Université de Bordeaux
Dr Vulliez-Coady, PhD	Pédopsychiatre, Maitre de conférence (HDR ), Praticien Hospitalier	CHRU Besançon
Pr Journois Coady, MD, PhD	Professeur des Universités	Hôpital Cochin, Université de Paris
Dr A. Malthur Coady	Psychiatre	Centre de Casselardit, CHU Toulouse
Dr V. Rouch	Psychiatre	Centre de Casselardit, CHU Toulouse
Pr S. Tereno	Professeur des Universités	Département de Psychologie, Université de Rouen

## FINALITÉ DE LA FORMATION

## OPPORTUNITÉ DE CRÉATION :

*A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin. ?*

L'identification et l'analyse du besoin se base sur les recommandations, avis et travaux de la Haute Autorité de santé et des agences sanitaires, et aux données acquises de la science. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ, ce Diplôme Universitaire vise :

- a) Renforcer la prévention et la promotion de la santé ;
- b) Promouvoir les soins primaires et favoriser la structuration des parcours de santé, en améliorant :
  1. le repérage précoce des grandes pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants, adolescents et adultes en grande difficulté ;
  2. le repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, adolescents, adultes, couples et personnes âgées, personne en situation de handicap) et conduite à tenir ;
  3. la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

*Les diplômés seront capables de ...*

Ce D.U se propose de définir la théorie de l'attachement proposée par John BOWLBY et ses applications cliniques chez le jeune enfant, l'enfant, l'adolescent et l'adulte.

Le DU passe en revue l'histoire du concept et ses acteurs, les notions clefs, les modes d'évaluation, le champ des recherches développementales basées sur l'attachement, l'impact de la théorie de l'attachement sur la compréhension de la psychopathologie de l'enfant et de l'adulte et les applications thérapeutiques.

Seront traités :

1. Concepts de base de la théorie de l'attachement, transmission intergénérationnelle.
2. Attachement et parentalité.
3. Attachement désorganisé.
4. Outils d'évaluation.
5. Attachement à l'adolescence, à l'âge adulte et chez les personnes âgées.
6. Divorce et mode de garde. Adoption, Protection de l'enfance.
7. Psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte et attachement.
8. Biologie de l'attachement et neuro sciences.
9. Applications thérapeutiques chez l'enfant, l'adolescent, et l'adulte.
10. Pédiatrie et attachement. Relation d'aide et attachement.
11. Précarité, autorité, attachement et société, approche culturelle et migration.
12. Attachement et parents malades mentaux.
13. Sémiologie de l'attachement

## POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

### PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

*Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.*

Il s'agit un projet de transfert du DU " l'attachement – concepts et applications " qui est actuellement siégé à L'Université de Paris, UFR de Médecine, Hôpital de Bichat, et que le PR TERENO (PU) co-dirige avec le Pr Antoine Guedeney (PUPH).

En lignes générales, il s'agit d'un DU déjà très consolidé qui existe depuis 2002 et qui compte avec 50 inscriptions cette année, ainsi que 30 personnes en liste d'attente pour 2022.2023.

Très réputé dans notre domaine, les participants viennent de toute la France, ainsi que de Belgique, Luxembourg et Suisse pour y participer.

Les intervenants font partie des pointures de leur domaine. Les collègues de Rouen travaillant sur la thématique de l'attachement pourraient progressivement intervenir dans le DU.

La demande de transfert se justifie par le fait que le Pr Guedeney part à la retraite à la fin de cette année scolaire et que le Pr Tereno doit assumer le portage de ce DU à partir de septembre 2022.

Ayant été nommé PU à notre Université il nous a semblé pertinent de demander le transfert de ce DU à ma nouvelle institution.

### PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

*Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels*

Ce DU compte avec la participation d'Intervenants les plus spécialisés en France dans ce domaine mais aussi avec des interventions ponctuelles de spécialistes internationaux, notamment du Canada, Suisse, Portugal, Luxembourg.

Nous pensons apporter à la région une formation dans une approche clinique basée sur la recherche et qui, tout en restant très ancré sur la théorie, donne une réponse très pragmatique dans le terrain. L'approche de l'attachement est très reconnue à l'international (44 000 publications en 2021) et est considérée comme une approche clinique bien validée par rapport à l'efficacité de ses interventions.

En France, elle est, pour cette raison, très cherchée par les cliniciens du terrain (pédopsychiatres, psychiatres, psychologues, pédiatres, puéricultrices, etc.) et pertinente à tous les âges. Depuis 20 ans que les cliniciens des Hôpitaux, des CMPs, des écoles et crèches, des services de protection de l'enfance, et plus récemment des juristes et des juges d'enfant, viennent se former dans ce DU.

Nous pensons que former plus de professionnels en région Normande à cette approche clinique représente une vraie réponse aux besoins du terrain et qu'elle va permettre de majorer l'efficacité des interventions par eux réalisées.

## ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

*Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.*

Un modèle en format hybride (présentiel et distanciel) a été mis en place depuis le confinement, est maintenu cette année, et nous prévoyons de le garder pour l'année prochaine afin de faciliter l'impact du changement d'institutions et géographique. Suite à un sondage, les organisateurs savent que les participants seraient prêts à venir se former à Rouen. Dans ce sens c'est prévu :

1. Enseignement en format hybride : 1 séance (de 2 ou 3 jours) par trimestre en présentielle et 2 autres en régime distanciel.
2. Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés afin de permettre :
  - d'échanger des fichiers, des données
  - de partager des ressources, des informations
  - de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

## PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue      X      Effectifs attendus : 30

Étudiants en formation initiale :      X      Effectifs attendus : 10

Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)

*À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »*

*Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?*

*Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?*

- Titulaires d'un Diplôme de psychologue
- Docteurs en Psychologie
- Docteurs en médecine
- Titulaires d'un CES de pédiatrie
- Internes DES-DIS en pédiatrie
- Titulaires d'un CES de psychiatrie
- Internes DES-DIS en psychiatrie
- Titulaires d'un CES en gynécologie-obstétrique
- Internes DES-DIS en gynécologie-obstétrique
- Titulaires d'un Diplôme d'État de :
  - sage-femme
  - puéricultrice
  - assistante sociale
  - infirmier(e)
  - psychomotricien(ne)
  - éducateur (trice) de jeunes enfants
  - Juristes (droit de l'enfant et/ou de la famille)
  - Juges (droit de l'enfant et/ou de la famille)
- Étudiants ayant validé un M1 dans les métiers cités

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

## PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint
- Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours :

5 sessions de 2 jours et 2 sessions de 3 jours (8h/jour)

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI  NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI  NON

Précisez :

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : Universitice, ...
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé :*
- Autres. Préciser : Salle de cours disponible pour les journées en présentiel qui reste aussi disponible les jours des journées d'enseignement distanciel avec équipement informatique (PC et connexion internet) afin que les étudiants qui le souhaite puisse assister aux cours visio sur place (si par exemple l'étudiant n'a pas un équipement informatique personnel).

Méthodes pédagogiques :

- Ateliers d'entraînement
- Analyse de pratiques
- Exposé magistral
- Jeux de rôle
- Études de cas
- Participation à des conférences/séminaires/colloques
- Formation pratique obligatoire (=stage)
- Autres. Préciser : Recommandation de participation à des workshops d'entraînement clinique par le responsable pédagogique.

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI  NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation :

Département de Psychologie : 1 fois par trimestre, 6 jours X 8 h = 48 h

- La formation est-elle dispensée ou à distance ?

OUI  NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires (travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.)
Captation		
Classe virtuelle	10 jours x 8h = 80h	Participation orale et échanges en directe avec les enseignants et entre étudiants
Production individuelle	7 h	MÉMOIRE Rendu de mémoire le 15 Juillet
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés		
Vidéo non- interactive		
QCM		
Autre : préciser		

- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD

*Relevés de connexion, trace des échanges à distance avec les formateurs (courriels, chat, forums, ...), tests, exercices, devoirs, études de cas*

1. Les diapositives de cours sont fournies aux étudiants au préalable,
2. Les formateurs restent disponibles pour des échanges par email avec les étudiants.

- Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire

1. Du point de vue des contenus pédagogiques et scientifiques, toute assistance concernant une certaine matière sera prodiguée par l'enseignant respectif de cette matière.
2. Une assistance technique peut être nécessaire pour la mise en place des séances en distanciel.
3. Étant donnée la fréquentation de cette formation par un très grand nombre d'étudiants, la mise en place d'un **secrétariat pédagogique** s'avère absolument incontournable pour toute articulation entre les étudiants et le aussi grand nombre d'enseignants spécialistes qui interviennent.

Nous soulignons que cette demande de secrétariat est absolument fondamentale pour que le transfert puisse s'effectuer car le nombre d'effectifs est très nombreux (50), ainsi que le nombre d'enseignants (24) et respectives institutions d'appartenance des mêmes, etc. Une communication et articulation entre ces différents interlocuteurs serai vraiment impossible sans ce secrétariat pédagogique. Il s'agit alors de notre seule demande pour faire ce transfert de DU.

- Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :

1. Responsable du DU : Coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels
2. Enseignants : enseignement
3. Secrétariat pédagogique : Gestion de la messagerie d'une ligne téléphonique dédiée
4. Assistant technique : Assistance technique des séances en visio

- Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...)

- **Volume horaire** : 128 heures
- **Calendrier** : Octobre à Juin
- **Rythme** : 5 sessions de 2 jours et 2 sessions de 3 jours

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

-Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme

1. Présence obligatoire, 2 absences justifiées acceptées : au cours de la formation, le stagiaire émerge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.
2. Mémoire (25 pages) à rendre au 15 juillet.

- Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre  
UNE SEULE SESSION D'EXAMEN (MEMOIRE).

## EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Évaluation de la formation par le participant :

*(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)*

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les formés est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

*Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.*

1. À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

2. Un questionnaire d'évaluation à froid est également envoyé au prescripteur de la formation (sous 6 mois), afin d'assurer un suivi sur l'impact de la formation sur le poste de travail.

## UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

## PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI  NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1)

Décrivez les 3 étapes du programme et la durée de chacune;

Une étape est un temps présentiel ou non présentiel dédié aux trois fondamentaux d'un programme de DPC, à savoir :

- l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- l'évaluation de pratiques professionnelles ;
- la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration.

Les critères des étapes :

- un minimum de 3 étapes correspondant aux 3 fondamentaux
- présentes ou non présentes
- une étape garde une unité de temps et de lieu
- les étapes s'enchaînent de façon chronologique et doivent durer chacune au minimum 3h30

Étape 1 et durée :

Étape 2 et durée :

Étape 3 et durée :

## ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2016-2018

Ces programmes sont conformes aux recommandations, avis et travaux de la Haute Autorité de santé et des agences sanitaires, et aux données acquises de la science.

ANNEXE : ORIENTATIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DESANTÉ

I. - Renforcer la prévention et la promotion de la santé

**\*Soutenir et valoriser les initiatives pour faciliter l'accès à la prévention et à la promotion de la santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions facilitant l'accès des patients à la prévention et à la promotion de la santé, sous la coordination du médecin traitant. Ces actions contribuent à renforcer la prévention, en accompagnant les programmes de dépistage des cancers, en soutenant la politique vaccinale, en renforçant l'accès à la contraception et en développant l'utilisation des tests rapides et auto-tests.

Orientation n° 1 : Programmes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus).

Orientation n° 2 : Amélioration de la couverture vaccinale de la population.

Orientation n° 3 : Contraception et santé sexuelle.

Orientation n° 4 : Dépistage et diagnostic par tests, recueils et traitements de signaux biologiques utilisés sur le lieu de soins.

**\*Informier et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à la connaissance et à la prise en compte par les professionnels de santé des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé. (pollution de l'air, intérieur, extérieur, perturbateurs endocriniens, changement climatique...)

Orientation n° 5 : Risques sanitaires liés à l'environnement.

**\*Soutenir les services de santé au travail**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à une meilleure prise en charge des salariés victime d'accident du travail ou atteint de maladie professionnelle, en particulier dans la prise en charge des travailleurs en risque de désinsertion professionnelle.

Orientation n° 6 : Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.

II. - Faciliter au quotidien les parcours de santé

**\*Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à améliorer la prise en charge en équipe de soins et à faciliter les parcours de santé des patients atteints de pathologies pour lesquelles une mobilisation est engagée dans le cadre de la politique nationale de santé.

Orientation n° 7 : Coordination des équipes de soins primaires pour contribuer à la structuration des parcours de santé du patient, notamment à l'échelle d'un territoire de santé.

Orientation n° 8 : Coordination des soins entre médecin traitant et médecin correspondant.

Orientation n° 9 : Repérage précoce des grandes pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents en grande difficulté.

Orientation n° 10 : Repérage de l'obésité et prise en charge.

Orientation n° 11 : Repérage de la maltraitance et de la violence (enfants, personnes âgées, personne en situation de handicap, violences faites aux femmes,...) et conduite à tenir.

Orientation n° 12 : Repérage précoce et intervention brève (RPIB) des conduites addictives : tabac, alcool et cannabis.

Orientation n° 13 : Prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Orientation n° 14 : Repérage des signes précoces ou atypiques d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 15 : Evaluation multidimensionnelle des patients atteints d'une maladie neuro- dégénérative.

Orientation n° 16 : « Annonce » du diagnostic d'une maladie grave (cancer, maladie neuro- dégénérative, SIDA...).

Orientation n° 17 : Prise en charge de la douleur.

Orientation 18 : Soins palliatifs et démarche palliative.

Orientation n° 19 : Repérage et prise en charge des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA).

Orientation n° 20 : Organisation de la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie rare (comment éviter l'errance diagnostique et thérapeutique).

Orientation n° 21 : Elaboration et accompagnement d'un projet de santé territorial.

### **III. - Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé \*Innover en matière de formation des professionnels**

S'inscrivent dans cette orientation les actions visant à promouvoir l'ouverture de la formation initiale des professionnels de santé à la pratique ambulatoire ainsi qu'à l'utilisation de bases de données médicales dans la pratique

Orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat.

Orientation n° 23 : Formation à la mise en place et à l'utilisation de bases de données médicales (registres, recueils en continu, intégration de data-set dans la pratique).

#### **\*Innover pour le bon usage du médicament**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à prévenir les risques liés à l'usage inapproprié des médicaments, en particulier les antibiotiques et les anxiolytiques, ainsi qu'à l'utilisation des médicaments génériques.

Orientation n° 24 : Juste prescription des antibiotiques, pour une maîtrise de l'antibio-résistance.

Orientation n° 25 : Juste prescription des médicaments anxiolytiques et hypnotiques.

Orientation n° 26 : Juste prescription des médicaments et prévention de l'iatrogénie médicamenteuse.

Orientation n° 27 : Prescription et dispensation des médicaments génériques.

Orientation n° 28 : Le circuit du médicament (sécurité de l'administration, prescription et délivrance, dispensation, suivi et réévaluation).

#### **\*Innover pour la sécurité des soins et l'éducation du patient**

S'inscrivent dans ces orientations les actions contribuant à développer, chez les professionnels de santé, une culture de la sécurité des soins passant par la lutte contre les infections associées aux soins, la déclaration des événements indésirables liés aux soins, aux médicaments ou à toute substance, ainsi que par une réflexion sur la pertinence des soins et sur le retour d'expérience. Cet axe aborde également l'éducation du patient et la réflexion éthique dans les

pratiques professionnelles. Y figure également une orientation visant à préparer les professionnels de la santé à répondre aux crises sanitaires ou aux attentats par la prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles, tout en assurant la sécurité des professionnels de santé et des personnels des établissements de santé.

Orientation n° 29 : Lutte contre les infections associées aux soins.

Orientation n° 30 : Signalement des évènements indésirables associés aux soins (EIAS).

Orientation n° 31 : Amélioration de la pertinence des soins.

Orientation n° 32 : Education pour la santé.

Orientation n° 33 : La réflexion éthique dans les pratiques professionnelles

Orientation n° 34 : Prise en charge des patients en situations sanitaires exceptionnelles (SSE), repérage, diagnostic et accompagnement des situations de stress posttraumatique.

La liste des orientations par profession de santé est consultable avec le lien ci-dessous ou en contactant le conseiller en charge du secteur santé au centre de formation continue

[https://www.ogdpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/DPCenPRATIQUE/01\\_ORIENTATIONS2016\\_2018\\_Arrete\\_](https://www.ogdpc.fr/public/medias/mondpc/pdf/DPCenPRATIQUE/01_ORIENTATIONS2016_2018_Arrete_)

